



Sommaire

1,50 €



13e Congrès des services publics et de santé p. 5



Les oubliés du Ségur p. 7



Les saisonniers manifestent p. 11

FO Savoie - informations pratiques - agenda

Réunions des Unions Locales : décembre 2020

UL AIX-LES-BAINS
Résidence Joseph Fontanet
Patrick Mouchetan

UL ALBERTVILLE
23 rue des Fleurs – 04.79.32.78.81
Raoul Gueraud-Pinet
Brunot Guillot

UD CHAMBERY
Maison des Syndicats
3 rue Ronde - 04.79.69.24.87
Thierry Mayoral
Norbert Gandon
Damien De Ceglie

UL MOUTIERS
Maison des Syndicats
82 Rue du Chemin de Fer (derrière la Mairie)
Nathalie Pinet
Stephane Bect

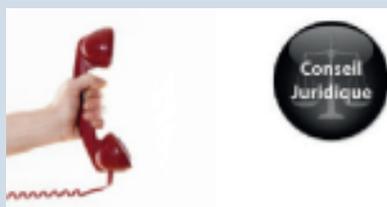
UL PONT-DE-BEAUVOISIN
Rue des Etrets
04.79.69.24.87
André Buisson

UL MONTMELIAN
Maison des Syndicats
2 rue docteur Veyrat 04.79.69.24.87
Claude Billet

UL ST JEAN-DE-MAURIENNE
Place du Champ de Foire – 04.79.59.81.80
Nathalie Pinet
Stephane Bect

UL MODANE
Bâtiment des Services Technique
90 rue de Polset 2ème Etage

PERMANENCES JURIDIQUES



sur rendez-vous :
04 79 69 81 46

Savoie FO N° 148 - prix 1,50 € abonnement 3,50 €

Ont participé à la rédaction à l'illustration et à la relecture de ce numéro :

Laurence D'Introno
Pierre Didio
Joëlle Ferretti
Pierre-Louis Ferretti
Christian Florentin
Pierre Garino
Renée Laurent





Voilà un an bientôt que nous subissons la pandémie, de confinement en couvre-feu. L'activité économique en subit les conséquences. Les salariés encore plus. Lorsque l'on évoque la situation des entreprises, il y a une répercussion directe sur l'emploi. La ministre du travail annonçait d'ores et déjà 80 000 suppressions d'emplois au travers de 700 Plans de Sauvegarde de l'Emploi. (PSE)

Mais ce n'est que le haut de l'iceberg. Dans les petites entreprises de moins de 50 salariés il n'y a pas de PSE.

En ce moment même il y a de nombreux secteurs en défaillance qui ne s'en relèveront pas. Les salariés de la restauration, des bars, de l'hôtellerie, de la culture, de l'aéronautique aussi. Tous les saisonniers du département sont en train de subir de plein fouet la fermeture des établissements qui les accueillent.

Nous revendiquons que les aides de l'Etat, tant en matière de prise en charge du chômage que de subvention de secours aux entreprises, soient conditionnées par l'obligation de maintien de l'emploi. Le gouvernement ne l'impose pas.

Dans quelques mois « ça va faire mal » malgré les milliards déversés. La promesse du gouvernement d'octroyer 900 euros aux saisonniers à qui on avait promis une embauche et dont le contrat n'a pas été honoré, est une usine à gaz. Il y a très peu d'élus. Les 120 000 saisonniers d'hiver en France, dont les 36 000 du département, restent sur leur «faim ».

Les stations de ski constituent 1/3 du Chiffre d'Affaire de la Savoie, 4 milliards d'euros. La Savoie va essayer des plâtres.

L'interdiction d'ouverture des remontées mécaniques conduit à la paupérisation de 18 000 emplois directs des Remontées Mécaniques et domaines skiable et de 120 000 emplois indirects En France. La fermeture de nos stations ce sont des milliers de familles menacées de précarité.

Nos grandes stations du département sont vides de touristes. Actuellement à peine 3% du personnel y travaille. Les restaurants et les hôtels sont fermés. Les Maisons des Saisonniers n'ont pas ouvertes. La Compagnie des Alpes, qui avait déjà emprunté 200 millions au mois de juin, vient de contracter un nouveau prêt de 269 millions d'euros. En cas de défaillance, ce sont 4000 salariés savoyards qui sont concernés.

Cet hiver 18 000 saisonniers qui travaillent habituellement pour la restauration, l'hôtellerie, les bars, les loueurs, n'ont pas retrouvé leurs emplois. Les promesses d'embauche non pas été honorées malgré les mesures prises par le gouvernement en matière de chômage partiel. Tout simplement parce qu'il reste à charge pour les restaurateurs et les autres employeurs 13% du salaire, alors qu'il n'y a aucune visibilité sur les possibilités de réouverture. L'employeur, puisqu'il n'est pas obligé de maintenir l'emploi, ne va pas chercher à aggraver sa situation économique.

Il y a 11 Clubs Med en Savoie. En moyenne ils embauchent 300 saisonniers par établissement. A ce jour, il n'en est rien. Pourtant le Club s'était préparé matériellement à accueillir 50% de leur clientèle en organisant des mesures sanitaires draconiennes. Notamment par une amplitude très importante pour la prise des repas, et un service adapté. 1000 saisonniers étrangers n'ont pas pu franchir l'espace aérien et sont restés, pour la plupart, sans ressources.

Nous avons tout de même gagné des batailles avec le Ségur de la Santé. La transposition des salaires négociés au mois de juillet 2020 pour le secteur hospitalier de la fonction publique et les EHPAD de la territoriale a fait réagir les salariés des autres secteurs exerçant le même métier.

L'hospitalisation privée à but lucratif et non lucratif ont d'ores et déjà obtenu 160 euros par mois. Les salaires du secteur de l'aide à domicile devraient faire l'objet de la revalorisation de l'ordre de 200 millions d'euros pour la France. Néanmoins nous devons aboutir en ce qui concerne les oubliés du Social et du Medico social. Des négociations sont actuellement en cours par nos fédérations FO, en ce sens.

Le calendrier des élections TPE n'a pas cessé d'être chambouler. Définitivement le vote aura lieu du 22 mars au 4 avril 2021. Au préalable les salariés des entreprises de moins de 11 recevront le matériel de vote électronique et par correspondance à leur domicile, sous enveloppe.

Ce sont 38 000 salariés qui sont concernés par ces élections qui comptent pour la représentativité des Syndicats. Il y a 4 ans, en Savoie, à peine 7% d'entre eux, avaient participé au vote. A nous de communiquer sur le fait que ce sont ces salariés qui ont le plus besoin des syndicats au travers des négociations de branches, et des conventions collectives, où seuls les syndicats siègent.

De nombreux combats nous attendent en 2021, la crise sanitaire ne faisant qu'empirer la pauvreté des plus fragiles.

Mais, nous, Force Ouvrière, nous ne trouvons pas les prétextes de ne rien faire, mais cherchons les moyens de réussir.

Pour accompagner ces vœux par une bonne note, alors que les mauvaises langues considèrent que les syndicats sont en perte de vitesse, FO Savoie a créé 7 implantations nouvelles. Le nombre de nos adhérents continue à progresser de 1%. En 14 ans les adhésions à notre organisation syndicale ont progressé de 50%.

Je vous souhaite, pour 2021, de la réussite dans vos projets et nos ambitions communes, mais avant tout, une TRES BONNE SANTE.

Les formations à l'UD



Stage IES gestion des conflits
7 et 8 décembre 2020



Stage IES télétravail
17 et 18 décembre 2020



Reunion
Egalité Professionnelle
et Handicap,
le 4 décembre 2020.

Les unions départementales inscrites dans le programme de négociation des accords égalité Professionnelle ainsi que d'accompagnement handicap, ont accueilli Béatrice Clicq, Secrétaire Confédérale chargée du secteur. A cette occasion, Agnes Gosa, coordinatrice pour les départements concernés, nous a présenté le bilan de nos actions syndicales. Malgré les difficultés à faire prendre conscience à nos délégués de l'importance de s'investir sur le sujet, nous sommes parvenus à des résultats que Béatrice Clicq a qualifié de remarquables.



Elections

TPE 2021, votez FO

Le portail informatique du ministère du Travail dédié à l'élection TPE ouvrira en janvier 2021.

Pour rappel, il est possible, sur ce site, pour chaque électeur, mais également pour toute personne intéressée :

- de vérifier la liste électorale ;
- de consulter les propagandes des organisations syndicales candidates.

A cet effet, pour vérifier son inscription sur la liste électorale et procéder aux modifications nécessaires, mais également pour prendre connaissance de sa propagande ciblée, chaque électeur a reçu du ministère, fin décembre/début janvier, un courrier contenant un identifiant électeur lui permettant d'accéder à son espace personnel sur le site :

<https://election-tpe.travail.gouv.fr/>

Important : ce courrier ne contenait que les codes de connexion permettant d'accéder à leurs informations personnelles et propagandes ciblées.

1. de rechercher en ligne son nom sur la liste électorale, via la rubrique « Accueil>Qui vote>Consulter la liste électorale », en renseignant son état civil et ses informations électorales (région de l'employeur, IDCC et collègue) ;

- soit son nom apparaît et il pourra alors vérifier et corriger les données erronées (en particulier l'adresse, s'il n'a pas reçu le courrier) ;
- soit son nom n'apparaît pas et dans ce cas, il pourra, s'il remplit bien les conditions pour être électeur, demander en ligne ou par courrier son inscription sur la liste électorale.

2. De consulter les propagandes des organisations syndicales candidates en renseignant simplement la région, l'IDCC et le collège.

Rappel : qui peut voter ?

Il faut être âgé d'au moins 16 ans révolus et être (au 31 décembre 2019) détenteur d'un contrat de travail, quel que soit son type (CDI, CDD, CTT, contrat d'apprentissage, convention de stage, ...), dans une entreprise de



Un second courrier contenant leurs identifiants de vote et le matériel de vote par correspondance sera ultérieurement envoyé, quelques jours avant l'ouverture du scrutin (environ mi-mars), afin de leur permettre de voter.

Que se passe-t-il si un électeur n'a pas reçu son courrier ou bien a perdu ses identifiants ?

Il n'est pas possible de recevoir de nouveaux codes.

Toutefois, le site reste accessible, même sans identifiants et il est possible, pour chaque intéressé :

moins de 11 salariés ou une association.

Si l'on n'est plus sous contrat de travail au 1er janvier 2020 ou 2021, on reste toutefois électeur.

En outre, il faut ne faire l'objet d'aucune interdiction, déchéance ou incapacité relative aux droits civiques. Chaque électeur est inscrit sur une liste au titre d'une région (où est située l'entreprise ou l'établissement au sein duquel il exerce son activité principale), d'un collège (cadre ou non-cadre) et d'une convention collective, identifiée par son numéro IDCC.

13e congrès des services publics et de santé



Le groupement des services publics et de santé publique privée a tenu son Congrès à l'Espace François Mitterrand de Montméliand, le mardi 13 octobre 2020. C'est une réunion qui se tient tous les quatre ans., Cette année en tenant compte des contraintes sanitaires environ 150 camarades se sont réunis, en présence de Josiane Touraine et de Dominique Regnier, secrétaires fédéraux, de Jean Claude Escalier, secrétaire régional santé, de Franck Houlgatte, secrétaire fédéral santé privée, et de Pierre Didio, secrétaire général de l'UD FO 73.

Dans leur rapport moral, Laurence D'Introno, secrétaire générale du groupement départemental, et Frédéric Horckmans, pour la branche santé, se sont notamment félicités du millier d'adhérents, permettant à FO

de conforter sa première place sur le plan de la représentativité syndicale dans la branche territoriale et au comité technique du centre de gestion.

Dans un second temps, chaque syndicat a été invité à exprimer ses revendications pour le mandat à venir. Ont été évoquées, entre autres, les nombreuses attentes en matière de conditions de travail. Depuis trop longtemps, les gouvernements successifs ne cessent d'attaquer nos statuts au travers de réformes aboutissant sur des fusions de collectivités. Autant de réformes qui entraînent des déplacements de lieu de travail, des changements d'affectation, de postes, d'horaires... et remettent parfois en cause des acquis sociaux.

Notre organisation est globalement

satisfaite de sa participation au Ségur de la santé et d'avoir obtenu une augmentation de 183 euros. Même si l'avancée n'est pas à la hauteur des 330 euros espérés, correspondant peu ou prou au gel de l'indice depuis dix ans. Une mobilisation est prévue le 5 novembre pour que l'augmentation s'applique à l'ensemble des personnels de la filière médicale.

Lors de ce Congrès, l'ensemble des participants a appelé également à la préservation des services publics de qualité, accessibles à tous, et à refuser la loi de transformation de la Fonction publique et le projet de réforme des retraites. À la fin du congrès, Laurence d'Introno et Frédéric Horckmans ont été reconduits, à l'unanimité, à leurs fonctions, et ce pour un nouveau mandat de quatre ans.



Cécile Vuillaume



Frédéric Demma



Josiane Touraine



Frédéric Horckmans



Hélène Temur



Jean-Claude Escalier



Laurence D'Introno



Ludivine Gouel



Michael Joachim



Nathalie Pinet



Olivier Dely



Véronique Pontanier



René Laurent



Régis Faucher



bOlivier Saussac

Action

Les facteurs en colère contre une réorganisation

Les facteurs se sont mobilisés à Grésy-sur-Aix, le samedi 3 octobre 2020. Une quinzaine d'agents de La Poste, représentant 20 % des facteurs du bassin aixois, ont débrayé le matin à l'appel du syndicat Force Ouvrière.

Ils ont ensuite manifesté devant la plateforme de distribution du courrier. Ils protestent contre la nouvelle organisation transitoire de La Poste, mise en place le 28 septembre à l'échelle nationale. Cette nouvelle gestion de l'activité double la charge de travail des facteurs le lundi et le samedi.

Ils doivent partir avec leur tournée dédiée, mais également avec une partie d'une seconde, voire d'une deuxième tournée complète le samedi, puis avec son reliquat le lundi.

Cette réorganisation fait suite à des aménagements effectués par La



Poste durant la crise sanitaire de la première vague pour maintenir une distribution six jours par semaine. FO réclame un retour au fonctionnement

d'avant la pandémie. Le mouvement de samedi a eu un impact sur la distribution du courrier dans la zone concernée.

Débrayage au Géant Casino d'Albertville

Le 16 octobre à l'appel de la FGTA FO, des employés de caisses en grève se sont relayés toute la journée pour protester contre leurs conditions de travail.

Ils déplorent un manque de personnel et une automatisation du magasin.

Les mauvaises conditions de travail rejaillissent également sur les clients. L'objectif n'était pas de bloquer le magasin seul l'accès a quelque peu été perturbé.



Le personnel de Carrefour Chamnord mobilisé pour ses conditions de travail



Samedi 17 octobre au matin à l'appel du syndicat Force ouvrière, le personnel de l'enseigne Carrefour

Chamnord, à Chambéry, s'est mobilisé pour obtenir de meilleures conditions de travail.

Suite à ce mouvement la direction a consenti à des avancées, notamment en matière d'embauches immédiates aux rayons boulangerie, charcuterie, poissonnerie et aux caisses. Pris en compte également, un renfort au Drive, des requalifications de niveau pour deux salariés et la mise en place d'une période d'accueil et d'accompagnement pour les nouveaux employés.

La direction s'engage à rester à l'écoute de ses personnels et des partenaires sociaux en ouvrant des discussions sur l'organisation du travail le dimanche, les remplacements des absences de courte durée ou encore en matière de renforts pour la période de fin d'année.

Les « laissés pour compte » du Ségur de la santé



L'ensemble des personnels du secteur médico-social a été fortement sollicité par la pandémie ces derniers mois. Pour notre organisation, il faut étendre l'ensemble des accords du Ségur à l'ensemble de la filière. C'est pourquoi nous avons organisé un rassemblement devant la préfecture de Chambéry le jeudi 5 novembre.

Une soixantaine de personnes, délégués ou militants FO du secteur médico-social étaient présentes pour porter les revendications salariales, avec pour autres objectifs d'obtenir de meilleures conditions de travail, une véritable reconnaissance professionnelle ou encore l'attribution et la revalorisation de diverses primes et indemnités.

Pierre Didio, secrétaire général de l'Union Départementale FO, et Laurence D'Introno, secrétaire générale du groupement départemental FO (GD Savoie) des services publics de la Savoie, se sont dits satisfaits des accords ayant conduit à une augmentation de salaire de 183 euros pour tous les agents hospitaliers et agents des Ehpad dans la fonction publique. De 160 euros pour les salariés de l'hospitalisation privée à but non lucratif (FEHAP) et l'hospitalisation privée à but lucratif (FHP).

C'est une première étape, néanmoins insuffisante, car elle laisse sur le carreau une partie de la filière médico-sociale et sociale. Comme les personnels qui exercent dans un centre communal ou intercommunal, dans un centre d'action sociale, dans un service de soins infirmiers d'aide à domicile ou dans des services d'aides à domicile, des foyers logements, des écoles, des crèches, des lycées et des collèges.

À titre d'exemple « pour les salariés des Ehpad relevant de la convention de l'Aide à domicile, rien n'est prévu. Ces personnels ne peuvent être mis à l'écart des accords signés, sous peine de voir des inégalités prendre forme entre ceux qui ont obtenu et ceux qui attendent d'avoir. Prônant le

maintien à domicile des personnes âgées, l'État ne peut permettre des différences de salaire et de perspectives de carrière ».

En fin de matinée, à la tête d'une petite délégation FO, Pierre Didio et Laurence d'Introno ont été reçus par

Alexandra Chamoux, directrice de cabinet du préfet de la Savoie. À l'heure de la pause, jeudi 5 novembre en matinée, les personnels du Clos Saint-Joseph, Fondation partage et vie, à Jacob Bellecombette, ont observé un temps de solidarité en soutien à la mobilisation.



Délégation FO en Préfecture

Action

Le 8 décembre 2020, le soutien du Clos St Joseph pour « les oubliés » du Ségur de la santé

Une nouvelle fois à l'appel de notre organisation, mardi 8 décembre, une cinquantaine de manifestants se sont réunis devant la préfecture de Savoie pour demander au gouvernement d'étendre à l'ensemble des personnels du secteur social et médico-social les revalorisations salariales obtenues avec le Ségur de la santé.

En fin de matinée une petite délégation a été reçue par les responsables de l'Agence régionale de santé (ARS).



En cas de coups durs, la MACIF à vos côtés



SOLIDARITÉ

Coups durs

Aléas de la vie, difficultés financières... la Macif innove avec un dispositif de solidarité inédit et gratuit pour venir en aide à ses sociétaires. Acteur mutualiste, la Macif place la solidarité et l'utilité sociale au cœur de ses engagements depuis plus de 60 ans. Fonds de solidarité Macif, Fonds d'Action Sociale, prestation solidarité chômage, la Macif a toujours innové pour protéger et accompagner ses sociétaires au-delà même de ses contrats d'assurance et services financiers. Dans le contexte social dégradé que nous traversons, la Macif va plus loin et lance Macif Solidarité Coups Durs.

Macif Solidarité Coups Durs interviendra sur 4 grands domaines d'actions :

- Surmonter une épreuve familiale : parce qu'une séparation, un décès, ou un accident peut avoir des impacts conséquents sur la vie quotidienne.

- Faire face à des difficultés financières : pour maîtriser un budget limité, surmonter une difficulté financière liée à la perte d'emploi ou autre événement de vie. Trouver des

conseils et un accompagnement dans les démarches, gérer un budget limité.

- Être soutenu dans les coups durs liés à la santé : la maladie, le handicap et la vie de famille peuvent impacter le quotidien et le bien-être. Macif Solidarité Coups Durs aide à mettre en place des dispositifs ou solutions pour aller vers un équilibre de vie plus serein : obtenir des conseils pour reprendre le travail après une longue absence, être reconnu comme travailleur handicapé...

- Accompagner un proche en perte d'autonomie : parce qu'être aidant d'une personne en perte d'autonomie n'est pas de tout repos, Macif Solidarité Coups Durs accompagne les sociétaires Macif dans leur rôle d'aidant pour répondre aux différentes problématiques rencontrées (mieux vivre son rôle d'aidant, trouver de l'aide ou un soutien financier, des solutions de répit...)

Accessible sur le site macif.fr, via une web application ou par téléphone pour un accompagnement

personnalisé, Macif Solidarité Coups Durs est disponible gratuitement pour tous les sociétaires Macif, sans condition particulière. Avec ce dispositif, la Macif met à disposition de ses sociétaires un service d'accompagnement personnalisé pour leur permettre de faire face aux difficultés de la vie et ce, indépendamment de tout contrat d'assurance ou de service financier. Les conseillers Macif Solidarité Coups Durs vous accompagnent à distance, en toute confidentialité pour agir à vos côtés et vous aider à mieux comprendre vos droits, mobiliser les aides disponibles et les acteurs appropriés à votre situation.



Nos actions

Trois magasins Marie Blachère en grève

Les personnels des magasins Marie Blachère de Chambéry les Landiers, de St Alban Leysse et de Montmélian ont cessé le travail samedi 24 octobre au matin. Accompagnés dans leur mobilisation par l'Union Départementale FO de Savoie. Les salariés des trois boulangeries entendaient porter à la connaissance de leur direction des revendications concernant : les conditions de travail, la vétusté des équipements... mais aussi salariales avec l'octroi d'une prime Covid 19 à hauteur de 500 €, d'une prime d'habillement, d'ancienneté et d'astreinte (pour les alarmes)... Ils souhaitaient également que soient engagées rapidement des discussions sur la revalorisation des salaires.

Des accords ont été trouvés concernant les astreintes. Des avancées ont été actées en matière de remise en état des matériels et des locaux de travail. Les temps d'habillement/déshabillage seront compris dans le temps de travail. C'est un domaine pour le-

quel les salariés vont néanmoins engager une procédure aux prud'hommes pour obtenir une contrepartie estimée à hauteur de 2 x 5 minutes/jour sur les trois dernières années. Enfin pour les demandes d'augmentation de salaire, un processus d'études et de reconnaissance des tâches va être mis en place et elles seront discutées à l'oc-

casion des NAO début 2021. Par contre, l'octroi de la prime Covid 19 a été refusé.

Le travail a repris le lundi, mais aucun accord n'a pu être signé du fait du refus de la Direction de l'attribution d'un second jour de repos dans la semaine, les salariés n'en ayant qu'un.



Hommage à Samuel Patty, professeur assassiné

(Extrait de l'intervention de la section départementale de la FNEC-FP FO Savoie du mercredi 21 octobre 2020)

Nous sommes réunis aujourd'hui pour saluer l'un des nôtres, dévoué à son métier qui est d'instruire et d'éveiller à l'esprit critique, c'est-à-dire de construire des êtres humains conscients, libres d'assurer leurs choix. Concernant la défense de la laïcité et la protection des fonctionnaires (les enseignants sont des fonctionnaires), il existe déjà un arsenal juridique très important qu'il serait urgent de respecter ou, du moins, de faire appliquer en s'en donnant réellement les moyens, ce qui n'est hélas pas le cas aujourd'hui.

La loi sur la séparation des églises et de l'État du 9 décembre 1905 affirme, en son article 1er, que « La République assure la liberté de conscience (...) et garantit le libre exercice des cultes sous les seules restrictions (...) de l'ordre public » et, en son article 2, que « La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ». Tout est dit et bien dit ! Nous sommes en droit de demander au ministère s'il a mis en œuvre la protection de notre collègue Samuel Patty, alors qu'il était clairement menacé et que sa hiérarchie rectorale le savait.

Pourquoi ne pas avoir immédiatement, au lendemain du 5 octobre 2020, utilisé les textes déjà existants,



notamment l'article 11 de la loi du 13 juillet 1983 : « Les fonctionnaires bénéficient, à l'occasion de leurs fonctions et conformément aux règles fixées par le Code pénal et les lois spéciales, d'une protection (...). La collectivité publique est tenue de protéger les fonctionnaires contre les menaces, violences, voies de fait, injures, diffamations ou outrages dont ils pourraient être victimes à l'occasion de leurs fonctions, et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté. »

Pourquoi laisser croire qu'il faudrait trouver aujourd'hui une « meilleure » protection des enseignants. Serait-ce parce que les textes existants se réfèrent au statut de la Fonction publique... que justement le gouvernement actuel veut supprimer en application de la loi de transformation de la Fonction publique ? Sans les droits et la protection liés au statut de la Fonction publique, les

personnels sont exposés à l'arbitraire, aux rapports de force locaux, ils ne peuvent pas être en sécurité. Ils dépendent entièrement des autorités locales... et aussi des pressions locales.

Avec la FGF-FO, nous rappelons que le Statut général des fonctionnaires est le garant de la neutralité et de la laïcité dans la Fonction publique. Cela passe par l'abrogation de la loi de Transformation de la Fonction publique. Cela passe par la défense des CHSCT ; la FNEC FP-FO des Yvelines a demandé l'ouverture d'une enquête CHSCT en application de l'article 53 du décret 82-453 du 28 mai 1982. Nous refusons l'instrumentalisation de la mort atroce de notre collègue à des fins de destruction des garanties statutaires et collectives ainsi que des libertés individuelles. Nous pensons qu'il faudrait au contraire les renforcer.

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



AÉSIO, c'est le regroupement des mutuelles ADRÉA, APRÉVA et EOVI MCD pour tisser un lien encore plus solide entre nos adhérents et nous.

aesio.fr

GRUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE



Groupe AÉSIO, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité. Immatriculée sous le n° 021 905 241
Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968.
Informations disponibles sur www.aesio.fr. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf. 20-172-001

**GRUPE
AÉSIO**
DÉCISIONS ENSEMBLE DE VIVRE MEUX

FO

la force syndicale

Résister !

Revendiquer !

Reconquérir !



FO
Savoie

Merci de compléter cette fiche
pour tout nouvel adhérent

BULLETIN D'ADHESION

A retourner à : UD FO SAVOIE—BP 50423—73004 CHAMBERY
CEDEX ☎ 04.79.69.24.87 Fax : 04.79.69.81.40

Mr Mme Mlle Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code postal : Ville :

☎ personnel Mail :@.....

Le service de soins manifeste pour les rémunérations



Soutenu par notre syndicat, lundi 7 décembre après midi, une quinzaine de salariés du Service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) du Guiers se sont rassemblés sur le rond-point de la Bouverie, à l'entrée de la commune. Ils avaient pour objectif de faire connaître au grand public leurs revendications salariales, en proposant de signer une pétition de soutien à leur action. Depuis août, ces intervenants à domicile n'ont toujours pas reçu d'explication de la direction de la Fédération de l'ADMR de Savoie en ce qui concerne la prime Covid, qui

ne leur a pas été réglée en intégralité.

D'autre part, alors que les agents de la fonction publique hospitalière, les agents des Ehpad de la territoriale, les salariés de l'hospitalisation privée vont percevoir une augmentation de salaire de 183 euros net et une prime grand âge de 118 euros, ces salariés n'y auront pas droit et restent les oubliés de l'accord Segur sur la santé. Une inégalité de traitement que ces salariés comptent bien continuer de dénoncer.

Un préavis de grève a été déposé pour le 15 décembre pour dénoncer le non-versement en intégralité de la prime COVID. C'est seulement le lundi 14 décembre qu'une représentante de la direction de la Fédération de l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural) est venue leur expliquer que si seulement 2 500 euros, sur les 7 500 euros attribués par l'ARS (Agence régionale de santé), leur avaient été versés, la responsabilité en incombait à la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie. D'après cette responsable, la caisse retenait le solde manquant.

Notre syndicat avait transmis à la presse un courrier qui venait confirmer que la totalité des sommes a bien été transférée à la Fédération de l'ADMR. Nous avons préalablement interrogé la Caisse primaire d'assurance maladie de la Savoie qui confirmait que ces fonds ne transitaient pas par elle. En fin de journée le personnel a décidé de stopper temporairement le mouvement de grève. Il souhaitait rencontrer le plus rapidement possible la direction de la fédération pour obtenir des explications sur cette situation.

Le 5 décembre manifestation pour les droits des saisonniers

C'est une manifestation d'envergure qui a réuni élus et professionnels de la montagne le samedi 5 décembre à Chambéry, pour réclamer l'ouverture des remontées mécaniques, les salariés saisonniers ont également manifesté devant la préfecture de Savoie, à l'appel du syndicat FO. (victimes collatérales de la décision gouvernementale de non-ouverture des remontées mécaniques, ils vivent actuellement une entame de saison 2020 2021 précaire, après une fin d'exercice en 2019 déjà chaotique.

Pour Pierre Didio, « Les employeurs et les indépendants ont pour objectif d'ouvrir les domaines skiables, FO a pour ambition de faire embaucher tous les saisonniers. Il s'inquiète du sort réservé aux saisonniers des stations, cet hiver. Si les saisonniers des remontées mécaniques sont protégés par une convention collective obligeant les employeurs à les réembaucher d'une année sur l'autre, ils bénéficient donc des mesures de chômage partiel.

Mais ce n'est pas le cas pour tous les autres, notamment ceux de la restauration et de l'hôtellerie. La ministre du Travail avait demandé aux acteurs du

tourisme d'embaucher les saisonniers pour les faire rentrer dans le dispositif d'indemnisation chômage partiel. Mais à ce jour, force est de constater que les promesses d'embauche de septembre sont restées lettre morte.

Ce refus des employeurs est principalement dû au retard pris dans l'annonce d'une prolongation du dispositif chômage partiel jusqu'à la

réouverture complète des stations (il s'achève au 31 décembre). Pierre Didio critique aussi le versement de l'indemnité de 900 euros par mois, à compter du 1er novembre, pour tous les saisonniers ayant effectué au moins 60 % de travail sur 1 an. Pour y prétendre, il faut avoir travaillé 964 heures. Or dans les stations, les saisonniers ne peuvent cumuler qu'un peu plus de 600 heures. Le compte n'y est pas !



Action

NEGOCIATION reussie pour le ZANDER au transfert vers KORIAN



En même temps les salariés ont bénéficié de l'augmentation de 160 euros de salaire de la transposition du Segur de la Santé pour l'hospitalisation privée à but lucratif.

Preuve, s'il en fallait une, que la solidarité du personnel finit toujours par payer.

Au cours des décennies, les élus du centre de réadaptation et de reeducation Gustave Zander avaient obtenu bien plus que ce qu'octroyait leur convention collective.

Au moment où le groupe KORIAN décide d'intégrer la clinique dans son périmètre, les salariés se sont retrouvés confrontés à la dénonciation de tous ces accords avantageux dont ils bénéficiaient.

La délégation Force Ouvrière fraîchement élue, a pris le "taureau par les cornes", en réunissant le personnel à plusieurs reprises pour élaborer les propositions collectivement et visualiser les projections de carrières.

Malgré les résistances de la Direction de KORIAN, nous sommes parvenus à un accord d'établissement historique et unique au sein de ce groupe nouvellement intégré par le Zander. Il y a fort à parier que cet accord fera des envieux et suscitera des jalousies propices à son extension à d'autres établissements.



Pascale, Camille et Pierre



malakoff humanis

SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

Les retraités

Union départementale des retraités de Savoie



Les retraités sont en colère, et 70 d'entre eux ont tenu à le faire savoir en manifestant, mardi 17 novembre, devant la préfecture, à Chambéry. L'appel émanait des organisations syndicales de retraités : FO et CGT.

ment, des "experts" ont affirmé que l'arrêt des activités avait été décidé pour "protéger" les anciens et qu'il fallait donc qu'ils acceptent de se sacrifier en retour. En oubliant par ailleurs de préciser que neuf per-

de retraite et par la hausse de la CASA (Contribution Additionnelle de Solidarité pour l'Autonomie).

Ce rapport formulait également des propositions relatives au financement de la cinquième branche de la Sécurité sociale impactant les pensions. En clair, puisque l'autonomie est un problème de vieux, que les vieux paient ! Ce rapport oublie que leurs revenus ont été diminués par la hausse de la CSG et la non-revalorisation des pensions... »



Renée Laurent, présidente de l'Union départementale des retraités FO, a dénoncé « une campagne indécente » visant le pouvoir d'achat des retraités. « Une vilaine musique se fait entendre régulièrement. Avant la pandémie, les retraités étaient présentés comme des privilégiés dans un contexte de chômage, notamment des jeunes, a-t-elle souligné.

Au sortir de la période de confine-

sonnes sur dix décédées de la Covid-19 avaient plus de 65 ans ! » Et de poursuivre : « À la veille de la discussion à l'Assemblée nationale du projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS), le rapport Laurent Vachey préconise, entre autres mesures, une augmentation de la CSG pour la mettre au niveau des actifs, l'augmentation des impôts par la réduction de moitié de l'abattement fiscal de 10 % sur les pensions

Autant de paramètres faisant ressortir le fait, « que le niveau de vie des retraités a diminué de plus de 3 % uniquement entre 2018 et 2019. Nous avons à nous rassembler autour de plusieurs exigences : 100 euros par mois tout de suite pour rattraper la perte de notre pouvoir d'achat, l'accès à la santé pour tous et la prise en charge de la perte d'autonomie à 100 % dans la branche maladie de la Sécurité sociale ». En fin de matinée, une petite délégation a été reçue par Alexandra Chamoux, directrice de cabinet du préfet de la Savoie.



L'innovation sociale, selon KLESIA

En cas d'arrêt de travail un salarié peut se retrouver rapidement en difficulté, pensez que l'employeur peut garantir au salarié en arrêt de travail un **complément de salaire** :

- par le versement d'indemnités complémentaires aux **indemnités journalières de Sécurité sociale**
- et par le versement d'une **rente en cas d'invalidité** et ainsi garantir le salaire jusqu'au départ en retraite

Klesia vous accompagne dans cette démarche et la possibilité de compléter les prestations de la Sécurité Sociale et ainsi maintenir le salaire des salariés.

VOS INTERLOCUTEURS KLESIA

Josselin VERNUS
Délégué commercial 73/74
06 08 56 89 51
josselin.vernus@klesia.fr

KLÉSIA
klesia.fr

AFOC

Les permanences



Christian Florentin

Un problème de consommation, de logement ?

Sur RDV

04 79 69 24 87
04 79 69 23 40



afoc.chambery@free.fr

CHAMBERY—3 rue Ronde

Tous les mardis de 15 h à 17 h
Tous les mercredis de 18 h 30 à 20 h
Tous les vendredis de 10 h à 12 h

Plus proche de chez vous !

AIX LES BAINS—Anciens Thermes
Place Maurice Mollard

Tous les mardis de 14 h à 18 h
☎ 09.84.59.58.01

MONTMELIAN—2 rue du D. Veyrat
1er mercredi du mois de 17 h à 18 h

☎ 05.88.28.57.33

Pont de Beauvoisin Savoie
Rue des Etrets

Le mercredi de 9 h à 10 h
☎ 04.79.69.23.40

AFOC

Consommation

Ouverture d'une permanence pour la défense des locataires et consommateurs



L'AFOC de Savoie ouvre une permanence hebdomadaire à Pont-de-Beauvoisin dans le respect des règles sanitaires en vigueur. Des militants de l'AFOC (Association Force Ouvrière des Consommateurs) y ont tenu une réunion de travail le 30 septembre 2020 en présence du Président de l'association, Henri ROCHAS.

La responsable locale, Carmen PITINO, a fait un premier état des dossiers et interventions qu'elle a mis en place, en faveur des consommateurs qui l'ont sollicitée. Elle a insisté sur les arnaques les plus courantes, qui tendent à se multiplier : abonnements téléphoniques illégalement obtenus, contrats internet frauduleux..., la liste est aussi

longue qu'un inventaire à la Prévert.

Un temps de travail a été consacré aux problèmes du logement HLM, domaine où l'AFOC est présente quotidiennement au service de l'intérêt général et particulier des locataires. Ecouter, conseiller, défendre le consommateur et le locataire, c'est le rôle de l'AFOC qui tient à votre disposition de nombreuses fiches.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à la permanence le mercredi de 9 h à 12H, place Carouge, 10 rue des Etrets, dans les locaux de l'Union Local FO de Pont-de-Beauvoisin. Pour prendre RENDEZ-VOUS téléphone : 04 79 69 23 40, laisser un message.

Plus de délai pour émettre des réserves à la livraison

Alors que les achats sur Internet ont connu un regain d'intérêt à l'occasion des différents confinements, le gouvernement a pris des mesures supplémentaires visant à limiter encore plus les risques de contamination en cas de vente à distance. Que ce soit au moment du chargement des colis dans les véhicules ou de la livraison elle-même, les sociétés de transport devront plus que jamais tout faire pour limiter les contacts entre les personnes. Les livreurs, par exemple, ne devront plus remettre les colis en main propre. Dans la mesure du possible, ils les laisseront devant la porte ou dans l'ascenseur, avec l'accord du destinataire. L'ennui avec cette procédure « sans contact », c'est qu'il est impossible pour le destinataire de signaler au livreur un éventuel problème apparent sur le colis, et encore moins d'en faire mention sur le bon de livraison, comme la loi l'exige. Or, faute d'avoir émis des réserves au moment de la livraison, un client peut se voir refuser toute réclamation ultérieure de la part du marchand.

Pour limiter les litiges, le gouvernement vient de modifier la règle. L'article 22 du décret du 29 octobre 2020 précise que désormais, les réserves peuvent être émises jusqu'au jour ou-

vré suivant la réception, à midi. Concrètement, si le client s'aperçoit que son colis reçu le lundi à 9 h a pu être ouvert, il aura jusqu'au lendemain midi pour le signaler au vendeur. Si, un vendredi, il découvre devant sa porte un carton abîmé, il pourra émettre des réserves jusqu'au lundi suivant à midi. Il lui suffit pour cela de prévenir le marchand dans les temps, de préférence par mail. Cette nouvelle disposition étant « d'ordre public », aucun marchand ne peut s'y soustraire et ce, même si cette disposition ne figure pas dans ses conditions générales de vente (CGV). Reste à savoir comment les professionnels appliqueront cette mesure, surtout lorsque le marchand est basé à l'étranger.





SANTÉ
PRÉVOYANCE
ÉPARGNE
SERVICES FINANCIERS
RETRAITE

SE SAVOIR
ENTOURÉ,
ÇA CHANGE LA
VIE

Nous nous engageons à vous accompagner dans tous vos projets. Car nous savons que se savoir entouré est nécessaire pour avancer. Et ça, ça change la vie !

Protéger et servir depuis 80 ans

groupe-apicil.com

APICIL Transverse - Association de moyens du Groupe APICIL, régie par la loi du 1er juillet 1901, enregistrée sous le n° SIREN 417 591 971, ayant son siège social au 38 rue François Peissel 69300 Caluire et Cuire.

GRESHAM Banque - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 8 997 634 € (immatriculée au RCS de Paris sous le n° 341 911 576, établissement de Crédit N°14120, dont le siège social est situé 20 rue de la Baume - CS 10020 - 75383 Paris CEDEX 08.

APICIL Asset Management Société anonyme au capital de 8 058 100 € enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 343 104 949, agréée en qualité de Société de Gestion de Portefeuilles par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GPR8038, et dont le siège social est situé 20 rue de la Baume, 75008 Paris.

Communication non contractuelle à caractère publicitaire - IN20/FCR0005 - 01/2020. Photo : @shutterstock

 GROUPE
APICIL